

Directives d'assurance qualité relatives au cadre de résultats lors de la soumission de demandes de financement et de l'établissement de subventions

Juillet 2017

Veillez vous assurer que les éléments suivants ont été traités avec précision dans le cadre de résultats et que les principes de conformité, d'exhaustivité et de cohérence sont respectés.*

GÉNÉRALITÉS
1. Le document ne contient aucun message d'erreur et aucun champ ne s'affiche en rouge ou en orange.
2. S'assurer que les bénéficiaires principaux indiqués dans le cadre de résultats et dans le budget sont identiques.
3. S'assurer que chaque bénéficiaire principal figurant dans le cadre de résultats s'est vu assigner des indicateurs dont il a la responsabilité.
4. Si des traductions sont nécessaires, veiller à ce que celles-ci soient effectuées et incluses dans le document avant de remettre celui-ci au Comité technique d'examen des propositions/Comité d'approbation des subventions – par exemple, la traduction française dans les colonnes « French ». Ne saisir aucun texte traduit dans le champ des observations.
5. Veiller à ne pas altérer le document-type et à ne pas ôter la protection du fichier à l'aide du mot de passe ; si tel est le cas, le cadre de résultats devra être présenté à nouveau.
APERÇU – SECTION A
1. Chaque section de la feuille « APERÇU – SECTION A » est complètement remplie (Information sur le candidat, Bénéficiaire principal, Périodes, Buts, Objectifs, Modules et Mesures de suivi du plan de travail, selon le cas).
2. Toutes les dates de la période de mise en œuvre/période d'utilisation de la somme allouée ont été correctement saisies et coïncident.
3. Section sur les bénéficiaires principaux (RP) : s'assurer que les noms des RP ont été sélectionnés dans le menu déroulant s'il s'agit de RP existants et/ou saisis intégralement dans le cas de nouveaux RP (si le RP n'est pas connu, indiquer « À confirmer »). Ne pas saisir par-dessus une sélection du menu déroulant et veiller à indiquer un seul RP par ligne.
4. Section des périodes : s'assurer que toutes les périodes sont indiquées correctement. S'il manque une période (la troisième année, par exemple), cela aura une incidence sur l'ensemble du cadre de résultats, car cette période manquante n'apparaîtra pas dans les onglets suivants et les cibles fixées pour les indicateurs sur cette période ne pourront pas être saisis).
5. S'assurer que les cycles de communication de l'information programmatique et financière coïncident ou, lorsqu'ils diffèrent, qu'il a été convenu de mettre en place un cycle commun et que cela a été correctement indiqué dans le cadre de résultats.

6. Section des buts : s'assurer que chaque but est décrit séparément dans un champ distinct. Veiller à ce que les buts soient précis.
7. Section des modules : chaque module ne peut être sélectionné qu'une fois (dans le cas contraire, le module sélectionné plus d'une fois s'affiche en rouge).
INDICATEURS D'IMPACT, DE RÉSULTATS ET DE COUVERTURE – SECTIONS B, C ET D
1. S'assurer que les données de référence sont saisies pour tous les indicateurs. Cela inclut les indicateurs personnalisés ; si des données sont manquantes, une explication doit être impérativement fournie dans le champ des observations.
2. S'assurer que les données relatives aux cibles sont saisies pour tous les indicateurs. Cela inclut les indicateurs personnalisés ; si des données sont manquantes, une explication doit être impérativement fournie dans le champ des observations.
3. Le nombre d'indicateurs personnalisés doit rester limité. Si nécessaire, saisir ces indicateurs uniquement dans la colonne dédiée, puis sélectionner le module adéquat. Ne rien saisir qui pourrait effacer un indicateur standard.
4. Si des indicateurs personnalisés sont utilisés, ils sont codés selon les « Instructions pour compléter le document-type du cadre de résultats ».
5. Les cibles sont correctement saisies dans les champs prévus à cet effet : numérateur, dénominateur, pourcentage (ex : une cible exprimée sous la forme d'un pourcentage doit figurer dans le champ « % cible »).
6. Pour les indicateurs dont les cibles sont des quantités, s'assurer que le champ « Nb cible » est rempli. Tout renseignement supplémentaire concernant les dénominateurs et les hypothèses relatives aux cibles devra être saisi dans le champ des observations.
7. Pour les indicateurs exprimés sous la forme d'un taux, par exemple « pour 100 000 personnes » : n'indiquer dans le champ « Nb cible » que la valeur pour 100 000 personnes (ou 10 000 ou 1000, selon le cas). Indiquer l'effectif de la population utilisé pour calculer le taux dans le champ des observations.
8. Pour les indicateurs nécessitant un numérateur, un dénominateur et une cible exprimée sous la forme d'un pourcentage (%), veiller à bien saisir le numérateur et le dénominateur dans les champs N et D respectivement.
9. Ne saisir des données relatives aux cibles que pour les périodes sur lesquelles il sera possible de rendre compte des valeurs obtenues.
10. Au stade de l'établissement des subventions, veiller à sélectionner le bon « type de cumul » pour les indicateurs dont les valeurs sont communiquées tous les six mois.
11. Veiller à fournir des observations ou des informations (p. ex. les hypothèses relatives aux cibles), mais uniquement dans les champs prévus à cet effet dans la section des informations de référence. Toute information saisie en dehors de ces champs ne sera pas considérée comme faisant partie d'une soumission officielle.
12. Assurez-vous que les colonnes « RP responsable » et « Pays » sont dûment remplies pour tous les indicateurs dans l'ensemble des onglets. L'instance de coordination nationale n'est pas un maître d'œuvre et ne peut pas être proposée comme bénéficiaire principal/maître d'œuvre.

VENTILATION – SECTION E

1. Le Fonds mondial a recensé de nombreux manquements aux obligations de ventilation des données. Il est donc demandé de veiller à ce que les sections ventilation soient remplies entièrement pour tous les indicateurs concernés.
2. Veiller à donner des informations essentielles sur la ventilation – valeurs de référence, sources de ces valeurs et/ou textes explicatifs – dans le champ des observations.

MESURES DE SUIVI DU PLAN DE TRAVAIL – SECTION F

1. Les mesures de suivi du plan de travail devront rester limitées. Elles seront incluses, le cas échéant, uniquement dans des candidatures multi-pays et/ou pour les modules et interventions ne disposant pas d'indicateurs de couverture qui permettent de mesurer adéquatement les progrès accomplis durant la période de mise en œuvre de la subvention.
2. Si de telles mesures sont sélectionnées, les Jalons/cibles ainsi que le Critère de réalisation doivent être saisis dans leur intégralité. Les programmes subventionnés seront évalués en fonction des jalons/cibles convenus.

* Lorsque des problèmes de conformité, d'exhaustivité ou de cohérence constatés par le Secrétariat du Fonds mondial – lors de la soumission du document au Comité technique d'examen des propositions ou au Comité d'approbation des subventions (GAC2) – n'ont pas été corrigés par l'instance de coordination nationale ou par le bénéficiaire principal comme l'a demandé le Fonds mondial, celui-ci se réserve le droit d'apporter des corrections au document dans le cadre de procédures d'assurance de la qualité des données, avant de soumettre le document à l'examen de l'un ou l'autre des comités.